



2020





SOMMAIRE

04 Présentation de LALUX

06 L'histoire de LALUX

08 Le Groupe LALUX

10 SPUERKEESS

12 Le Conseil d'Administration

13 Les Comités Exécutifs

15 Le message du Directeur Général

18 Un ouvrage historique

19 L'année 2020 en bref

22 Un service client de qualité

24 Des produits performants

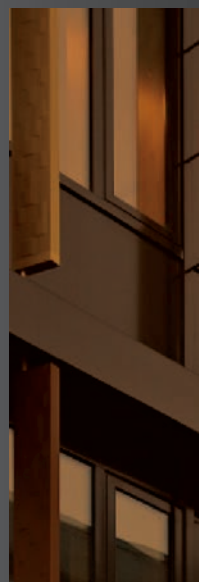
32 Responsabilité et engagements

40 Innovations

44 Comptes annuels consolidés



PRÉSENTATION DE LALUX





L'histoire de LA LUXEMBOURGEOISE commence en 1920, depuis le Groupe n'a cessé d'évoluer. Aujourd'hui, il met à la disposition de ses assurés le plus vaste réseau d'agents du pays. L'ensemble des collaborateurs de ses entités, LALUX, LALUX-VIE, DKV et APROBAT mettent également leurs compétences et leur savoir-faire au service de ses clients contribuant ainsi quotidiennement à positionner le Groupe en tant que leader en matière de satisfaction et d'expérience client, ainsi qu'au top des marques préférées au Luxembourg.

L'HISTOIRE DE LALUX



29.02.1920

- Constitution de LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme d'Assurance et de Placement
- Démarrage des activités d'Assurances Non-Vie et de Banque
- Siège social: Avenue Marie-Thérèse puis coin Boulevard Royal et Grand-rue

1937

Démarrage de l'activité Vie

1942

Dissolution de la société par l'occupant allemand

1945

Rétablissement des organes dirigeants d'avant-guerre

Reprise du portefeuille luxembourgeois Incendie et Accidents de la compagnie française LE GAN

1989

- Abandon de la réassurance proportionnelle dans les grandes branches
- Constitution de LA LUXEMBOURGEOISE RE

Prise de participation de 25% de DKV Luxembourg

1981

- Filialisation des activités d'assurances et création de 2 nouvelles sociétés: LA LUXEMBOURGEOISE et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
- Nouveau partenaire et actionnaire: SPUERKEESS

1996

1999

Création de PECOMA International avec la Compagnie Fiduciaire et SPUERKEESS qui a pour objet d'offrir des services de conseil, de gestion et d'administration en matière de pensions complémentaires

2002

Reprise du portefeuille Helvetia

1969



- Transfert du siège social: 10, rue Aldringen
- Nouvelle dénomination sociale: LA LUXEMBOURGEOISE **Société Anonyme d'Assurances**
- Séparation de la division Banque

Reprise du portefeuille automobile luxembourgeois de la compagnie belge A.G. de 1830 (plus tard Fortis)

1971

1968

- Fin des activités de Banque suite à la loi du 6 septembre 1968 concernant le contrôle des entreprises d'assurances
- Création de la «Banque du Benelux – LA LUXEMBOURGEOISE», détenue pour moitié par le groupe LA LUXEMBOURGEOISE et pour moitié par la Banque du Benelux à Anvers (participation cédée en 1978)

1970

- Début de l'informatisation de la société
- Début de la construction du nouvel immeuble, coin boulevard Royal et Grand-rue

1975

Recours au courtage pour le placement du programme de réassurance

Acquisition de DKV Luxembourg



2003

Participation de 10% dans LIA (Lux Investment Advisors) avec SPUERKEESS

2011

- Nouveau siège social: Leudelange
- Création de la marque «LALUX»

2015

lalux
ASSURANCES

2020

- **LALUX a 100 ans!** Un livre retraçant l'histoire du premier assureur luxembourgeois est édité pour l'occasion
- LALUX est élue marque préférée au Luxembourg
- Reprise des activités «Employee Benefits» de Cardif Lux Vie

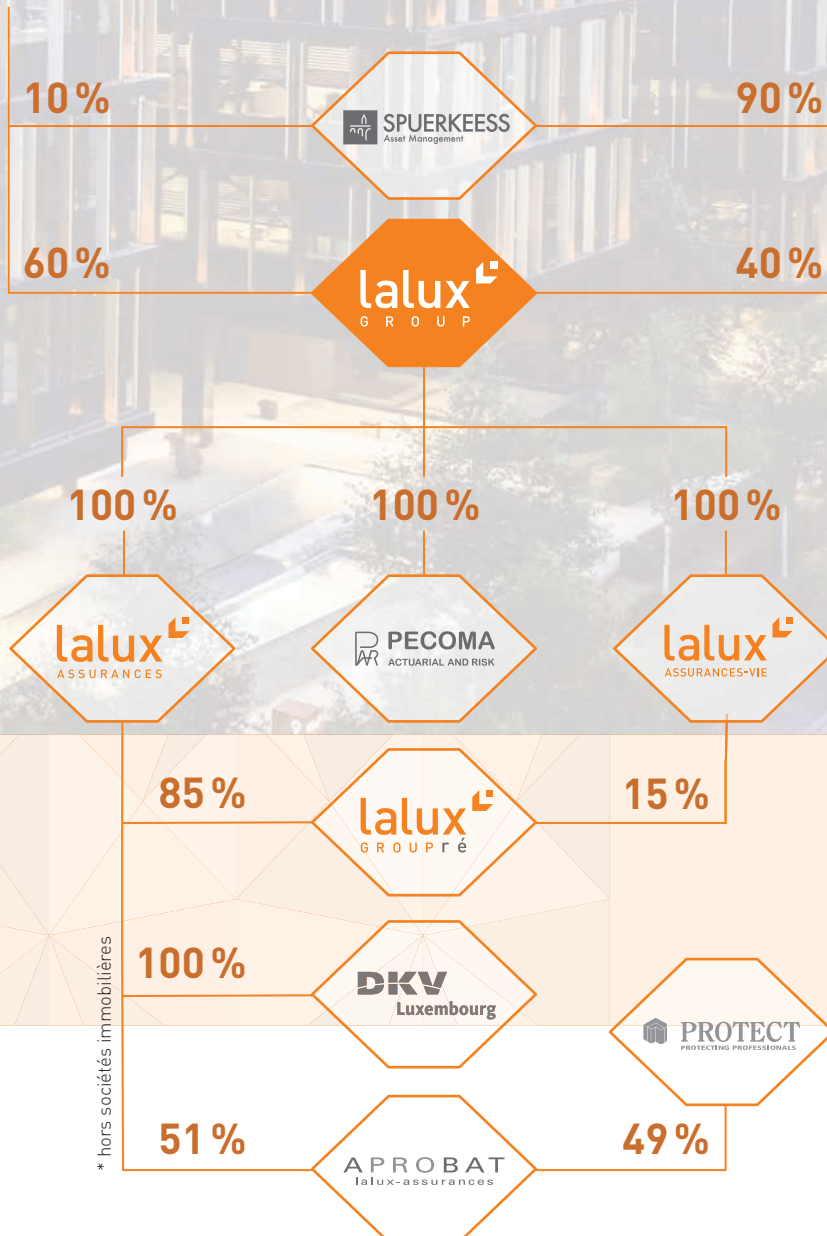


LE GROUPE LALUX

LA LUXEMBOURGEOISE

a été la toute première
compagnie d'assurances luxembourgeoise
active au Grand-Duché en 1920

Aujourd'hui, le Groupe LALUX fait partie des acteurs financiers incontournables du pays et ses entités figurent parmi les leaders du marché luxembourgeois des assurances.



LALUX se différencie par un actionariat local, financièrement solide, doté d'une forte identité nationale et indépendant de grands groupes internationaux. LALUX est en mesure de proposer à ses

assurés une large gamme de solutions d'assurances flexibles répondant aux besoins et attentes les plus exigeants des clients particuliers, indépendants et entreprises.

SPUERKEESS

un partenaire de confiance depuis plus de 30 ans !

Tout commence en 1989, SPUERKEESS est contrainte à abandonner ses activités d'assurances. SPUERKEESS, souhaitant continuer à couvrir les prêts de ses clients, se tourne vers LA LUXEMBOURGEOISE qui est le seul partenaire dont le capital est 100 % luxembourgeois, un point commun important pour les deux sociétés. Cette même année, une directive européenne oblige LA LUXEMBOURGEOISE à séparer ses activités Vie et Non-Vie. C'est lors de la création des filiales LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances que le partenariat se concrétise avec une participation de 40% de SPUERKEESS dans les filiales Vie et Non-Vie de LA LUXEMBOURGEOISE. Pour renforcer cette collaboration, SPUERKEESS s'engage à ne distribuer que les produits d'assurances de LALUX.

**Le succès de la collaboration
LALUX - SPUERKEESS réside
surtout dans la couverture
des prêts immobiliers et des
financements.**



- **PARTENAIRE DE CONFIANCE**
tradition et innovation bancaire depuis 1856
- **PARTENAIRE DE PROXIMITÉ**
le plus grand réseau d'agences, le nombre le plus élevé d'espaces self-banking et l'offre Internet et Mobile Banking la plus répandue au Luxembourg
- **PARTENAIRE À VOTRE ÉCOUTE**
1800 employés
- **PARTENAIRE SOLIDE**
les agences internationales de rating Standard & Poor's et Moody's ont décerné à SPUERKEESS des notations parmi les meilleures au monde
- **PARTENAIRE EXPÉRIMENTÉ**
leurs conseillers mettent à disposition des clients leur savoir-faire et leur expérience des marchés financiers internationaux



Aa2

Long Term Deposit Rating
Moody's

AA+

Rating
Standard & Poor's



Safest & Best Bank Awards

Depuis des années, SPUERKEESS se classe parmi les banques les plus sûres au monde (Global Finance Magazine) et, en 2020, les magazines «Global Finance» et «The Banker» décernent les prix «Best Bank Award - Luxembourg», respectivement «Bank of the Year 2020 - Luxembourg» à la Banque.

“
LALUX
s'allie à
SPUERKEESS
pour garantir un
service d'excellence
pour les clients
”

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31.12.2020



Président

Pit Hentgen

Administrateur-délégué de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.



Vice-Présidente

Françoise Thoma

Directeur Général de SPUERKEESS



Administrateurs

Carina Gonçalves

Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.

Jean Habay

Actuaire-conseil

François Pauly

Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

Guy Rosseljong

Directeur Général adjoint de SPUERKEESS

Laurent Schummer

Avocat

Romain Wehles

Directeur de SPUERKEESS

Comité d'Audit

Président

François Pauly

Membres

Carina Gonçalves

Pit Hentgen

Guy Rosseljong

Françoise Thoma

Comité Risk et Compliance

Président

François Pauly

Membres

Carina Gonçalves

Pit Hentgen

Guy Rosseljong

Françoise Thoma

Comité des Nominations et Rémunérations

Présidente

Françoise Thoma

Membres

Pit Hentgen

François Pauly

LES COMITÉS EXÉCUTIFS

au 31.12.2020

LALUX

Président

Christian Strasser
Directeur Général

Membres

Luc Themelin
Directeur Général adjoint

Henri Hostert
Directeur

Steve Balance
Directeur adjoint

Valérie Blanck
Directeur adjoint

Marc Parage
Responsable des
Ressources Humaines

Conseiller

Vincent Arnal
Sous-directeur

LALUX-VIE

Président

Christian Strasser
Directeur Général

Membres

Claudia Halmes-Coumont
Directeur

Manuela Mangon-Zanier
Directeur adjoint

Steve Balance
Directeur adjoint

Valérie Blanck
Directeur adjoint

Marc Parage
Responsable des
Ressources Humaines

Conseiller

Vincent Arnal
Sous-directeur



lalux⁺
100 a n s + 1

Les festivités initialement prévues pour célébrer comme il se doit notre centenaire ont bien entendu été chamboulées par l'année que nous venons de vivre. Fin février, nous avons tout de même pu commencer à fêter avec l'ensemble de nos employés et agents professionnels. Ensuite, tous les événements prévus ont été mis entre parenthèses, le temps que la situation sanitaire nous permette de reprendre les nombreuses actions prévues.

Lors du dernier trimestre, nous avons dévoilé l'ouvrage réalisé pour l'occasion, rédigé par Paul Zahlen et retraçant les moments forts de l'histoire du premier assureur luxembourgeois. Distribué à tous les convives des festivités reportées, il a également fait le plaisir de nombreux clients qui ont souhaité en recevoir un exemplaire.

En ce début d'année, nous reprenons progressivement les initiatives destinées à célébrer notre siècle d'assurances et profitons de notre 101^e anniversaire pour lancer une série de jeux concours permettant de partager cet événement important avec le plus grand nombre.

100 + 1
ANS
LALUX



LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



CHRISTIAN STRASSER

Directeur Général



Alors que 2020 devait être une année festive pour notre Groupe qui fêtait le centenaire de sa création, la pandémie de COVID-19 a été le centre de toutes nos attentions, comme partout dans le monde d'ailleurs.

Dès la mesure de l'ampleur de la crise qui s'annonçait avec la multiplication des cas et des risques, LALUX a anticipé son arrivée au Luxembourg et préparé, dès le début de l'année, l'achat de matériel et des outils informatiques nécessaires à la mise en télétravail de nos employés. Grâce à cette clairvoyance et surtout à l'engagement et à la flexibilité de nos équipes et de notre réseau d'agents, nous avons réussi à mettre rapidement en place toutes les mesures pour protéger tant nos collaborateurs que nos clients, tout en continuant à garantir un service de qualité à tous nos assurés.

Si les **encaissements** du Groupe n'ont pas progressé à la hauteur des objectifs définis pour une année sans pandémie, le niveau atteint dans le contexte confirme l'efficacité de nos équipes et notre capacité à relever les défis qui se présentent à nous.

En **Non-Vie**, la progression de notre portefeuille de **3,76%** est malgré tout très proche de celle de l'année dernière. En **Vie**, grâce notamment à l'acquisition des activités «Employee Benefits» au Luxembourg de Cardiff Lux Vie, l'évolution des encaissements atteint **16%**. Enfin, **DKV Luxembourg** enregistre une belle progression de plus de **7%**, dans un contexte ayant mis en lumière l'importance de prendre soin de notre santé et de celle de nos proches. Nous nous réjouissons aussi d'avoir accueillis plus de **14 000 nouveaux clients** Non-Vie et assurés DKV.

En termes de **qualité de service**, nous confortons une fois encore notre position de leader sur le marché. Cette position nous honore d'autant plus que la plupart des enquêtes externes qui la confirment ont été menées lors du premier confinement. Preuve que nos efforts pour assurer la continuité de l'excellence de nos services ont porté leurs fruits. Au-delà du pur secteur de l'assurance, nous sommes également très fiers que **LALUX** ait été élue **marque préférée au Luxembourg** par l'étude KPMG 2020 sur l'expérience client.

En bouleversant nos vies et nos habitudes, le contexte sanitaire que nous connaissons encore en ce premier trimestre 2021 nous a aussi donné l'opportunité de revoir nos processus de travail, nous poussant à accélérer leur **digitalisation**, mais surtout à les rendre plus efficaces et plus simples.

Au niveau de la **gestion de sinistres** par exemple, nous avons réussi à mettre en place l'attribution automatique des documents entrants aux dossiers concernés dans près de 90% des cas. Côté **remboursements maladie**, ce sont déjà 13% des demandes qui sont traitées sans autre intervention humaine. La digitalisation croissante de la gestion de nos **documents** s'est encore poursuivie, de manière à préparer la dématérialisation de leur échange avec nos assurés qui le souhaitent.



De nouveaux outils de communication avec nos clients privés et professionnels ont d'ailleurs émergés cette année. Une nouvelle plateforme dédiée à l'assurance Vie professionnelle, **easyPENSION PRO**, a été lancée avec pour ambition de devenir le canal de communication de référence tant avec nos clients employeurs et leurs affiliés qu'avec nos clients indépendants. Au niveau des particuliers, nous avons également préparé une nouvelle application, **easyAPP**, dans le but de faciliter la vie de nos assurés tout en préservant le contact privilégié qu'ils entretiennent avec leur agent. La consultation de l'ensemble de leurs contrats au sein du Groupe LALUX, c'est-à-dire tant les contrats Non-Vie que Vie ou encore DKV, est désormais possible dans un seul outil présentant les différents risques assurés de manière simple et facilement accessible. La déclaration de sinistre, les demandes de remboursement santé, la mise en relation avec un service d'assistance 24h/24, l'accès aux certificats fiscaux ou encore la demande d'attestation d'assurances sont autant de services disponibles dès la première version de notre nouvelle **easyAPP**. Bien entendu, d'autres services utiles seront ajoutés dans les mois à venir.

Le **site Internet lalux.lu** a été complètement revu, tant en matière de lay-out que de contenu. La présentation des produits y a été simplifiée, les éléments de notre nouvelle campagne de communication introduits et des premiers outils de simulation pratiques ajoutés. Dans la foulée, tous les dépliants ont été retravaillés avec une même volonté de clarification.

Un nouvel outil de vente des produits Vie complète les moyens mis à disposition de nos agents pour conseiller au mieux les clients du Groupe. À travers quelques questions simples permettant de cerner les besoins spécifiques de chacun de nos assurés, **easyLIFE** propose les solutions Vie les plus adaptées à leur situation.

Au niveau de la gamme de produits en elle-même, une nouvelle épargne retraite à capital garanti a été introduite: **easyLIFE Pension**. Grâce à la formule sécurité, nos épargnants ont la certitude de récupérer au minimum l'ensemble des primes investies.

En assurances maladie, **EASY HEALTH**, la couverture santé la plus performante de DKV Luxembourg, est également accessible aux frontaliers depuis l'été.

Enfin, la **Protection Juridique Intégrale** introduite dès 2019 fait à présent partie intégrante de notre célèbre contrat tout-en-un **easyPROTECT**, unique au Luxembourg. Nos assurés bénéficient donc d'une vision complète de toutes leurs principales assurances (Auto, Habitation, Responsabilité Civile Familiale, Protection Juridique, Accident et Voyages) dans un seul contrat.

Afin de familiariser nos employés et nos agents à toutes ces nouveautés, des présentations dédiées et autres **formations** ont continué à être organisées malgré une présence limitée à notre siège. Ici encore, la digitalisation nous a permis de garder le contact et de continuer à former tout notre réseau, de manière 100 % connectée.

Malgré une année compliquée, qui a profondément impacté nos vies personnelles et professionnelles, les équipes de LALUX ont plus que jamais démontré leur dévouement à continuer à offrir le meilleur service à nos assurés. Cet engagement et cette flexibilité sont autant d'éléments qui caractérisent l'ADN de notre Groupe depuis sa création, il y a maintenant un siècle, et qui confirment notre capacité à continuer à relever ensemble les défis futurs, en maintenant la satisfaction de nos clients au centre de nos préoccupations.

UN OUVRAGE HISTORIQUE

première compagnie
l-Duché, se dévoile
mentés. Le premier
que et social du pays
ans une période de
ille le chemin vers la
aux nouveaux défis
res chronologiques
a Luxembourgeoise
du pays.



En 2020, LALUX a fêté son centenaire. Pour honorer cet évènement d'envergure, un ouvrage exceptionnel a été réalisé par Paul Zahlen, docteur en histoire et chercheur au Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History, afin de revenir aux origines de LA LUXEMBOURGEOISE et de retracer les moments phares qui lui ont permis de construire des bases solides pour affronter de nombreux challenges au cours du temps.

À travers deux volumes de 1300 pages et plusieurs centaines de photos, d'images et de documents d'époque, l'historien revient sur les moments clés de la croissance de la compagnie d'assurances dans le contexte plus large de l'histoire du pays.

Cet ouvrage est offert gratuitement à chaque client LALUX qui en fait la demande via le formulaire accessible en scannant le QR code suivant :



www.lalux.lu/livre100ans

L'ANNÉE 2020 DE LALUX EN BREF

CHIFFRES CLÉS 2020



56,00 mios €

Résultat de l'exercice

523,15 mios €

Capitaux propres

331 766

Nombre de contrats

246,00 %

Ratio de solvabilité II Non-Vie

238,77 %

Ratio de solvabilité II Vie

258,47 %

Ratio de solvabilité II DKV



Sinistres

77 975

sinistres Non-Vie

126 093

sinistres DKV



Clients

+ 1 600

nouveaux clients complets
en Non-Vie

+ 6 700

nouveaux assurés DKV

AGENTS

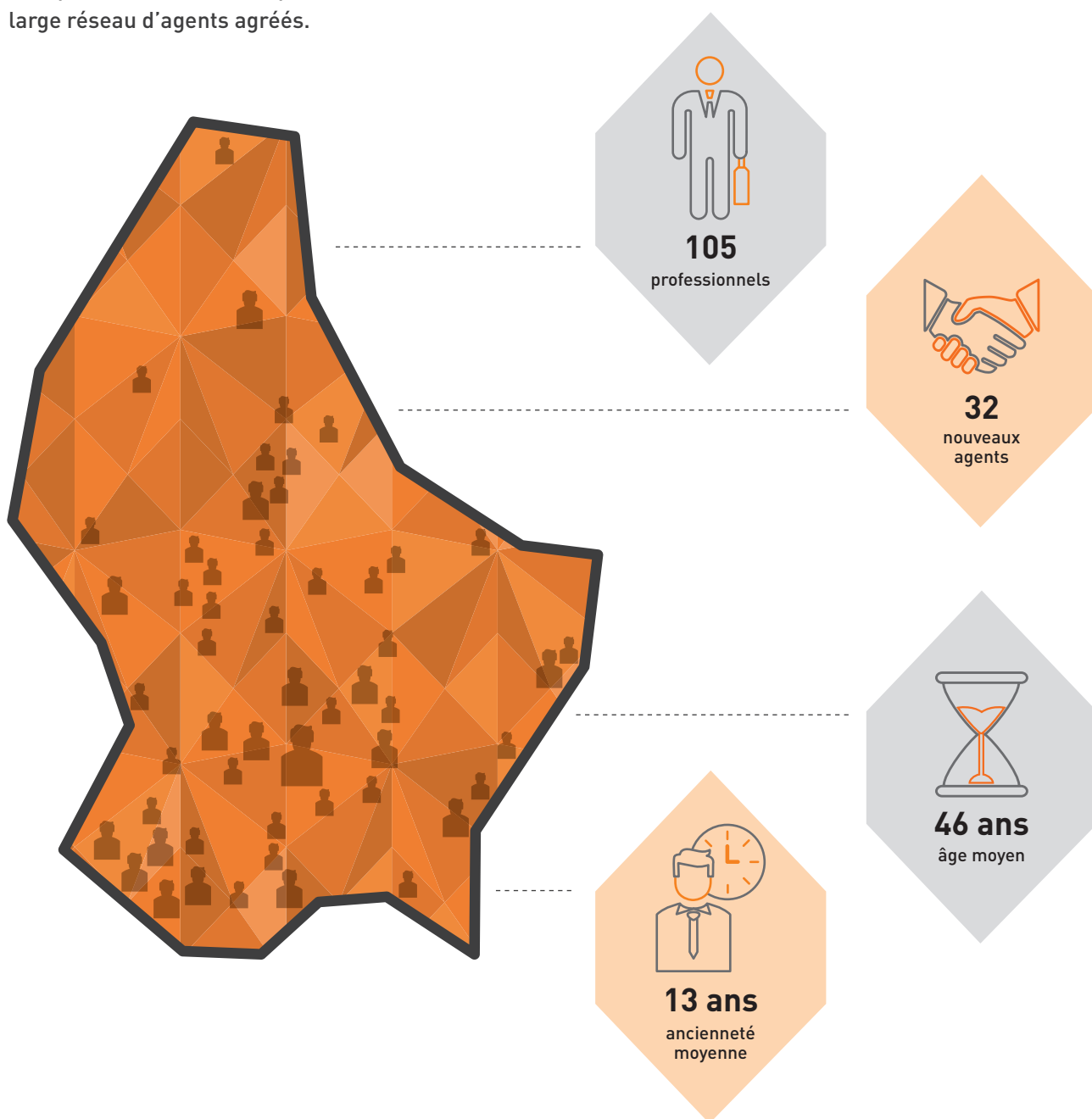
910 au total



EMPLOYÉS

472 au total

Les agents ont un rôle primordial pour les assurés, ils sont à l'écoute des clients et proches d'eux. Empathie, intégrité et proximité sont des valeurs du Groupe LALUX, véhiculées par son large réseau d'agents agréés.





AGENTS PROFESSIONNELS

105 au total



105 agents professionnels à votre service !

Les agents professionnels travaillent à leur propre compte tout en bénéficiant du soutien du Groupe LALUX avec lequel ils travaillent en étroite collaboration. Ainsi, LALUX offre aux agents professionnels une formation complète et continue, un accompagnement personnel ainsi que la mise à disposition de différents outils performants, tant sur le plan commercial, informatique que marketing.

Les agents professionnels s'investissent alors à temps plein pour accompagner leurs clients, construire avec eux une relation durable et leur fournir un conseil personnalisé et adapté à l'évolution de leurs besoins, dans les différents domaines de leur vie.

De la souscription des contrats à la déclaration des sinistres, en passant par le suivi des dossiers et le conseil permanent, les agents professionnels traitent l'intégralité des opérations d'assurances. Tout en privilégiant le contact client, ils dirigent leur entreprise en cohérence avec la stratégie commerciale du Groupe LALUX.



UN SERVICE CLIENT DE QUALITÉ

LALUX - LEADER EN TERMES DE SATISFACTION CLIENTS



ÉTUDE KPMG

KPMG réalise chaque année à l'échelle mondiale une étude sur l'expérience client afin de désigner, pour chaque pays, la marque qui offre le meilleur service. En 2020, au Luxembourg, c'est **LALUX** qui a été désignée «**marque préférée**», tous secteurs confondus.

L'enquête réalisée lors du premier confinement a interrogé plus de 1 000 consommateurs au sujet de 80 marques, et considéré uniquement les réponses des clients qui ont eu une interaction avec elles au cours des 3 derniers mois.

LALUX a donc relevé le défi de continuer à offrir une expérience client de qualité malgré les conditions difficiles de cette année.



MESURE SYSTÉMATIQUE DE LA QUALITÉ - ÉTUDE INTERNE

Soucieuse de toujours améliorer ses services, LALUX réalise depuis 2017 une étude de satisfaction auprès de ses clients après un sinistre. Les excellents résultats de cette enquête illustrent la qualité des services fournis.

Taux de satisfaction des clients
pour la gestion de leurs sinistres:



2020



2019



2018



2017

Résultats stables!



Clients satisfaits

Les qualités principales de la gestion sinistre :

- amabilité du gestionnaire de sinistre
- assistance, suivi et conseil de l'agent
- organisation des réparations / d'une solution de rechange

NOTE FACEBOOK



Avec une note de

4,5/5 sur Facebook,
LALUX est l'assurance la
mieux notée au Luxembourg.

ÉTUDE TNS-ILRES

L'étude TNS-Ilres permet une visualisation du marché des assurances en termes de relation client et au niveau de la recommandation. L'enquête est réalisée auprès de 1 000 personnes au Luxembourg.

En matière de qualité, LALUX renforce ses excellents résultats et reste leader du marché, en particulier du point de vue de ses clients.

Taux de recommandation: 8,1/10

Plus de 8 clients sur 10 recommandent LALUX



Les points forts selon les clients LALUX:

- compétence des agents
- stabilité de la compagnie
- service offert dans la langue du client
- réactivité du personnel



Chaque demande est toujours bien gérée. Réponse claire, service rapide.



Wir sind schon sehr lange bei LALUX, es wurde immer alles tiptop geregelt.



Mir hunn den Auto gewiesselt an do huet d'Assurance mussen iwverschriwwen. Huet alles per Mail, Telefon a Post funktionéiert. D'Réimmatriculation vum Cabrio an d'Ausstelle vun der entsprecherender Assurance war och kee Problem.



Perséinleche Service ouni Problem



Bon rapport qualité-prix. Bon accueil de la clientèle. Bonne gamme de services existants, avec de bons représentants.



Une bonne société avec un service remarquable. Très satisfait. Une agence avec un agent très engagé, des produits très intéressants et un package bien organisé.



DES PRODUITS PERFORMANTS

Le Groupe LALUX propose une gamme complète de produits et services, qui s'adresse tant aux particuliers qu'aux professionnels.





ASSURANCES NON-VIE

easyPROTECT une assurance complète et unique au Luxembourg

easyPROTECT est le seul contrat au Luxembourg qui permet de regrouper toutes ses assurances: Auto, Habitation, Responsabilité Civile Familiale, Protection Juridique, Accident et Voyages.

Grâce au contrat easyPROTECT, le client a une vision claire de toutes les garanties choisies. La gestion est simplifiée au maximum: un seul contrat, un seul intermédiaire, une seule prime et une seule date d'échéance. Le client profite d'économies substantielles puisque des remises sont accordées en fonction du contrat et un paiement mensuel par domiciliation est possible.

Des services complémentaires sont proposés comme **Home Assistance**, un service de dépannage 24h/24 et 7j/7 en cas de dégâts ou de panne à la maison avec l'intervention de professionnels. Et également **Discover**, l'assurance spécifique pour étudiants qui couvre leur responsabilité civile, leur logement en Europe ainsi que leur matériel informatique.

Enfin, le contrat est flexible et évolutif. À tout moment, il est possible, via un simple avenant, d'ajouter et d'enlever des risques, par exemple après l'achat d'une seconde habitation, d'une voiture ou dans le cadre de l'arrivée d'un enfant.



Protection Juridique

Depuis 2019, LALUX propose à ses clients une Protection Juridique qui offre un accompagnement complet, simple et personnalisé en cas de litige. La Protection Juridique aide à trouver rapidement une solution à l'amiable et couvre les frais et honoraires en cas de démarches judiciaires lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.





LALUX-VIE

Assurances Vie

Grâce à une longue expérience dans le secteur, dont une quarantaine dans les régimes de pension, LALUX-VIE offre aux particuliers et entreprises des conseils professionnels en matière d'assurances Vie. Une équipe locale de 62 professionnels expérimentés, dont une douzaine d'actuaire, garantit un service de qualité dans la langue préférée du client.



Pour les particuliers, LALUX-VIE propose des solutions variées et appropriées pour protéger sa famille grâce à une assurance prévoyance, faire fructifier son capital en diversifiant ses investissements, planifier sa succession, préparer sa retraite ou encore assurer son prêt immobilier. Dans le but d'améliorer et simplifier la compréhension des produits, LALUX-VIE a créé **easyLIFE**, un nouveau concept qui permet de définir les assurances VIE qui répondent concrètement aux besoins du client. À travers 4 simples questions relatives à ses attentes (épargne, retraite, investissement, prévoyance), **easyLIFE** propose une offre multi-solutions parfaitement adaptée à sa situation et à son budget mensuel. En outre, les produits de LALUX-VIE profitent d'un cadre fiscal avantageux permettant de faire des économies substantielles.

Pour les professionnels, plusieurs produits sont proposés, notamment les régimes complémentaires de pension souscrits par les employeurs au profit de leurs collaborateurs. En 2020, LALUX-VIE a repris les activités «Employee Benefits» de Cardif Lux Vie et a renforcé sa position de leader dans ce domaine sur le marché luxembourgeois. Avec cette acquisition, LALUX-VIE assure désormais une couverture complète pour plus de 35 000 collaborateurs de quelques 2 000 entreprises clientes.

Au-delà des régimes complémentaires de pension, LALUX-VIE propose aussi une assurance «personne-clé» (keyman insurance) qui garantit la continuité de l'activité d'une entreprise et la couverture des conséquences pécuniaires suite à la perte d'un collaborateur stratégiquement important, que ce soit le dirigeant ou tout autre collaborateur spécialisé.

Bien que focalisée sur le marché luxembourgeois, LALUX-VIE a aussi noué des contacts avec des partenaires à l'étranger, via plusieurs réseaux internationaux, et peut ainsi proposer des solutions «Cross-Border». LALUX-VIE fait partie de certains réseaux internationaux et peut ainsi offrir des solutions de pooling international via ces réseaux.



lalux-Safe Future



À partir du 1^{er} janvier 2019, LALUX-VIE a lancé **lalux-Safe Future**, un produit spécialement dédié aux nouveaux avantages fiscaux accordés aux professions libérales et aux indépendants, par l'extension du champ d'application de la loi sur les régimes complémentaires de pension. Concrètement? Les professions libérales et les indépendants peuvent désormais financer leur propre pension en bénéficiant d'une fiscalité favorable similaire aux plans de pensions complémentaires offerts par les employeurs.



LIBERTÉ ET FLEXIBILITÉ

lalux-Safe Future s'adapte entièrement aux besoins individuels. Le client peut librement décider du montant de la prime qu'il souhaite investir. Ce montant peut être adapté chaque année et des primes supplémentaires peuvent être versées à tout moment.

PROTECTION DES PROCHES

Des couvertures complémentaires en cas de décès ou d'invalidité veillent à ce que le niveau de vie du client et de sa famille soit protégé quoi qu'il arrive ! Ces couvertures optionnelles constituent une charge fiscalement déductible au même titre que la prime retraite.

RAPIDITÉ ET SIMPLICITÉ

Enfin, le contrat lalux-Safe Future est conclu complètement sous forme digitale, ce qui permet d'optimiser le temps et de faciliter le processus de souscription.



DKV Luxembourg

DKV Luxembourg partenaire expérimenté, performant et fiable

Pour offrir une protection complète aux clients dans chaque phase et aspect de leur vie, le Groupe offre des assurances maladie performantes avec les meilleures prestations santé du marché grâce à DKV Luxembourg, qui fait entièrement partie du Groupe LALUX depuis 2015.

EASY HEALTH est l'assurance maladie complémentaire qui offre la couverture santé la plus étendue. Pour les frais médicaux, elle intervient en complément des montants pris en charge par l'assurance maladie obligatoire, mais également pour les frais qui ne le sont pas. Le client profite de nombreux avantages allant de la chambre individuelle en première classe dans les meilleurs hôpitaux en cas d'hospitalisation, aux prothèses dentaires les plus modernes, en passant par des thérapies alternatives.



**EASY HEALTH,
depuis 2020 également
disponible pour les frontaliers**



BEST CARE⁺

Depuis janvier 2020, EASY HEALTH, le produit complet de DKV Luxembourg a élargi ses couvertures. Les clients bénéficient, sans augmentation de prime, de deux garanties supplémentaires :

Ce service exclusif intervient en cas de maladie grave nécessitant un traitement rapide, DKV Luxembourg garantit un rendez-vous auprès d'un spécialiste, également à l'étranger, dans les 5 jours ouvrables et met à disposition un montant forfaitaire de 500 EUR pour les frais de transport.

TRAVEL⁺

Grâce à l'assurance maladie voyage à l'étranger TRAVEL⁺, le client est couvert pendant les 8 premières semaines d'un voyage dans le monde entier. Dans le cas d'un accident ou d'une maladie, DKV Luxembourg organise et prend en charge le rapatriement au Luxembourg.



APROBAT LALUX Assurances

Assurances de construction

APROBAT, filiale du Groupe LALUX constituée d'ingénieurs-techniciens et d'employés spécialisés dans le domaine de la construction, dispose du savoir-faire, de l'expérience et de la fiabilité nécessaire pour accompagner ses clients dans leur projet immobilier. La protection est garantie de manière optimale à toutes les étapes de la construction et pour toutes les personnes impliquées, tant les particuliers que les professionnels.

- L'assurance **Tous Risques Chantier** assure les dégâts matériels directs causés pendant les travaux suite à la négligence, la maladresse, la malveillance et la défaillance humaine des fournisseurs. Les dommages matériels et corporels causés aux tiers sont également couverts tout au long de la construction.
- La garantie **Responsabilité Civile Décennale** intervient après l'achèvement des travaux. 88% des dommages constatés surviennent pendant les 5 premières années après achèvement des bâtiments et grâce à cette garantie les gros ouvrages sont couverts pendant 10 ans.

En plus d'assurer les gros ouvrages, cette garantie protège les clients des dégâts sur les menus ouvrages, c'est-à-dire les éléments fabriqués, façonnés et installés par l'entrepreneur (radiateurs, tuyauteries, portes, fenêtres...) pendant 2 ans.

Pour souscrire cette assurance, un contrôle technique du chantier par un bureau de contrôle pendant la phase de construction est obligatoire. APROBAT réalise elle-même les contrôles techniques obligatoires, ce qui permet de réduire les coûts et



de simplifier les procédures. Grâce aux contrôles effectués tout au long du chantier pour vérifier que la construction est réalisée selon les règles de l'art, la qualité de l'ouvrage peut être garantie. En réunissant l'assurance et les contrôles, APROBAT réduit les coûts et simplifie les procédures. Tous les intervenants sur le chantier étant considérés comme assurés, la recherche du responsable s'avère inutile. Les éventuels arrêts du chantier sont évités et les dommages pris en charge instantanément.

Pour les professionnels en matière de construction, ces assurances sont aussi indispensables. Ils doivent se protéger contre les risques du métier et les éventuels dégâts qui peuvent survenir pendant les travaux, mais également après. APROBAT propose les assurances spécifiques dédiées aux professionnels de la construction, architectes, entrepreneurs, ingénieurs, bureaux d'études et promoteurs qui sont soumis par le Code Civil aux garanties biennales et décennales.



APROBAT propose donc les solutions optimales tant aux particuliers qu'aux professionnels afin que chaque projet de construction se déroule sans faille.





SOLUTIONS POUR LES PROS

Les avantages pour les professionnels

LALUX accompagne les professionnels tout au long de leur activité. Grâce à une gamme complète d'assurances personnalisables, sur mesure, selon les besoins et le secteur d'activité, la protection est garantie de manière optimale tant au niveau de l'exploitation qu'au niveau personnel.

De la couverture purement «matérielle» des biens, aux dommages subis ou causés par des tiers, ainsi qu'à la protection et la sécurisation des employés, le Groupe LALUX offre une panoplie d'assurances sur mesure qui s'adaptent parfaitement aux exigences de la société et complètent efficacement les assurances obligatoires spécifiques à certains secteurs afin d'éviter que le succès, voire même l'existence de l'entreprise, soient mis en péril.



easyPROTECT PRO



Les professionnels ont également leur contrat tout-en-un. Qu'il s'agisse d'une grande ou d'une petite entreprise, d'un cabinet médical, ou d'une exploitation agricole, chaque professionnel peut en bénéficier.

easyPROTECT PRO couvre aussi bien les dommages aux véhicules, aux bâtiments, aux marchandises, à l'équipement professionnel, au matériel bureautique ou encore informatique. Au-delà de l'indemnisation de ces **dommages aux biens**, easyPROTECT PRO permet également de limiter les conséquences financières que ce type de sinistre peut avoir sur l'activité même de l'entreprise grâce à la couverture du **chômage commercial**.

Chaque secteur d'activité comporte un nombre de risques spécifiques qui peuvent engager la **responsabilité** personnelle du dirigeant et celle de ses collaborateurs. LALUX propose une couverture de Responsabilité Civile et Protection Juridique de base qui inclut, entre autres, la Responsabilité Civile Exploitation et la Responsabilité Civile Immeuble. Dans le cas où la responsabilité du dirigeant est engagée, easyPROTECT PRO propose, pour une couverture optimale, la Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise, qui protège le patrimoine privé de ceux-ci.

Enfin, easyPROTECT PRO offre la possibilité de souscrire à une assurance **Accident Entreprise**. Il s'agit d'un complément à l'assurance de travail légale dont peuvent bénéficier tous les collaborateurs de l'entreprise ou uniquement un groupe de salariés défini. Les employés concernés profitent alors d'une couverture performante en cas d'invalidité, de décès ainsi que du remboursement des frais médicaux suite à un accident pendant leur activité professionnelle.



Protection et fidélisation des collaborateurs



Le personnel constitue la base de la réussite de l'entreprise. Il est donc de plus en plus important d'identifier rapidement les «bons éléments» lors des procédures de recrutement, de motiver et de fidéliser ses équipes pour garantir par la suite un fonctionnement efficace et la continuité de ses activités. Le Groupe LALUX propose des assurances spécifiquement conçues pour répondre à ces besoins. Elles n'assurent pas seulement les collaborateurs, mais engendrent aussi des avantages fiscaux pour l'entreprise.

Le **régime complémentaire de pension lalux-Staff Protect** représente un bon moyen de fidélisation supplémentaire, que ce soit pour l'intégralité ou seulement une partie des employés. Ce contrat collectif a pour objectif de compléter les prestations des organismes officiels de Sécurité Sociale en ce qui concerne le volet 'retraite'. Des couvertures risques comme le décès et/ou l'invalidité peuvent en augmenter l'attrait. L'investissement de l'épargne du volet 'retraite' peut se faire au choix de chaque salarié affilié soit dans un produit de type assurance Vie classique, avec un taux de rendement garanti, soit dans un produit de type unit-linked. Dans ce dernier cas, des fonds d'investissement de tout genre peuvent être proposés (notamment aussi des fonds de type écoresponsable ou «ESG – Environmental, Social and Governance»). Par ailleurs, une nouvelle plateforme digitale easyPENSION PRO, vient d'être mise en œuvre pour faciliter la communication avec les clients employeurs et leurs affiliés.

Si le dirigeant de l'entreprise a le statut d'indépendant, **lalux-Safe Future** est une solution de type pension complémentaire très similaire à celle pour les entreprises qui présente aussi des avantages fiscaux considérables.

En complément, l'**assurance personne-clé (keyman insurance)** aide l'entreprise à contrecarrer les conséquences pécuniaires qui découleraient de l'invalidité ou du décès d'une personne indispensable à la poursuite de ses activités.

Citons à ce niveau également l'**Assurance Maladie Collective** de DKV Luxembourg, dont l'intérêt semble évident pour les collaborateurs, mais la déductibilité fiscale pour l'employeur n'est pas à négliger non plus. Elle permet de compléter l'intervention de l'assurance maladie obligatoire aux domaines non couverts ou couverts partiellement par celle-ci. DKV Luxembourg propose un contrat sur mesure: l'employeur intègre les garanties selon ses besoins et choisit d'en faire bénéficier l'ensemble de ses employés ou une partie définie de ceux-ci. Côté employés, les formalités médicales et le délai de carence sont supprimés, ainsi que pour leur famille et, côté employeurs, ils profitent d'une déduction fiscale attrayante puisque les frais d'assurances entrent dans les dépenses d'exploitation.

ASSURANCES DE BIENS

easyPROTECT PRO
bâtiments, véhicules, équipements et
marchandises

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ

easyPROTECT PRO
dont RC Dirigeants d'entreprise
APROBAT LALUX Assurances
pour le secteur de la construction

ASSURANCES DE COLLABORATEURS

easyPROTECT PRO
Accident Entreprise
lalux-Staff Protect
Régime complémentaire de pension
lalux-Safe Future
pour indépendants
DKV Luxembourg
Assurance Maladie Collective

RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS



Nos engagements en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)

LES ENGAGEMENTS DURABLES

En tant qu'entreprise responsable, LALUX a depuis de nombreuses années fait des choix durables dans la lutte pour la protection de l'environnement, et continue aujourd'hui à multiplier les initiatives de RSE.

La construction du siège en 2011, respectait déjà les plus hautes exigences en matière de **construction durable**.

LALUX a investi dans des installations et dans des matériaux qui permettent de récupérer les ressources naturelles pour les réutiliser de manière responsable.



- citernes de collecte d'eau de pluie utilisées pour les besoins
 - des chasses d'eau des WC,
 - du nettoyage de la façade,
 - des espaces verts à l'extérieur
- tubes solaires captant la chaleur pour la réutiliser dans le système de chauffage, de ventilation et de climatisation
- béton actif entre les étages qui récupère le froid ou la chaleur, cette énergie est stockée dans deux vases tampon
- triple vitrage
- isolation façade de 30 cm
- chauffage au gaz naturel
- installation de lumières LED afin d'épargner considérablement l'énergie
- mise en veille des ventilations et luminaires chaque jour entre 22h et 6h et le weekend



Pour encourager les employés qui souhaitent avoir un rôle actif dans la lutte pour la protection de l'environnement, LALUX met à disposition 5 points de recharge pour voitures électriques dans ses parkings sous-terrains, mais également 16 box à vélos pour les plus motivés.

LALUX s'implique dans la préservation de l'environnement en adoptant depuis longtemps une **gestion de déchets responsable**. LALUX dit «NON» au plastique à usage unique depuis 2018, tel que les gobelets, les bouteilles, les pailles et autres pots. Des solutions simples et écologiques ont été mises à disposition pour remplacer ces contenants: des bouteilles en verre, des tasses, des ECO box.

Lors du sponsoring de diverses manifestations culturelles, sportives ou sociales, LALUX met à disposition des clubs et associations des articles publicitaires utiles à l'organisation de leur catering. Les matériaux de ces produits ont été remplacés par des choix plus durables, à l'instar des nappes qui sont désormais en papier et non plus en plastique.

Tous ces gestes simples ont un impact positif sur l'environnement.



5

points de recharge pour voitures électriques



16

box à vélos pour les plus motivés

TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ PAR LE TRI DES DÉCHETS



- les employés trient leurs déchets dans les poubelles combinées (papiers, Valorlux, déchets ménagers)
- le personnel de la cuisine sépare les déchets (graisses, verre, films plastiques)
- le département technique et expédition recycle les matériaux, tels que les tubes fluorescents, le styropor, les cartouches d'imprimantes

EN RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE



- mise à disposition des employés de gel hydro-alcoolique, de masques, d'ouvre-portes
- distribution de masques en tissu à tous les employés et agents
- maintien de nos engagements envers nos partenaires dans différents domaines

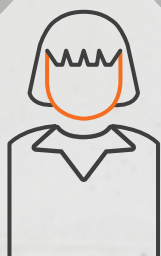
TOTAL GROUPE



472

Au 31 décembre 2020, le Groupe LALUX occupe 472 employés, répartis entre ses différentes entités, toutes situées à Leudelange:

- 347 personnes – LALUX
- 62 personnes – LALUX-VIE
- 50 personnes – DKV Luxembourg
- 9 personnes – APROBAT LALUX Assurances
- 4 personnes – PECOMA Actuarial and Risk



52 %

248 femmes



48 %

224 hommes



+ 45

recrutements



66 %

télétravail

depuis
mars 2020



10

mutations intragroupes /
mobilité interne



82 %

temps
complet



14 ans

ancienneté
moyenne



18 %

temps
partiel



LALUX - UN EMPLOYEUR ATTRACTIF

LALUX est convaincue que pour offrir un service exceptionnel à ses clients, il faut prendre soin de ses employés. Les employés bénéficient de petites attentions qui visent à améliorer leur quotidien au sein de LALUX.

LALUX prend en charge intégralement le financement d'un **régime complémentaire de retraite** en faveur de ses employés. Ce régime prévoit des prestations destinées à compléter les prestations des régimes légaux de sécurité sociale en cas de retraite ou de décès.

De plus, une **assurance hospitalisation** de DKV Luxembourg est offerte à chaque employé du Groupe. Cette assurance comprend entre autres la couverture complète des frais de traitement à l'hôpital, le libre choix du médecin et de l'hôpital, une couverture illimitée dans le temps dans toute l'Europe et pendant 4 semaines dans le monde entier.

Des initiatives simples sont réalisées au quotidien, telles que la mise à disposition de corbeilles de **fruits frais** ou l'**organisation de diverses activités sportives en ligne** (HIIT, Cardioshape, Tabata, Bodybalance,...) par les coachs professionnels du fitness «LALUX in motion» situé dans les locaux.

Pour toutes les dates importantes, telles que Noël et leur fête, LALUX offre un cadeau à chaque employé. De même, une petite attention attend chaque employé le matin du 6 décembre (Saint-Nicolas).





En 2020, 33 employés ont choisi de se faire vacciner à LALUX:
- 28 contre la grippe
- 5 contre le tétanos



Régulièrement des événements dédiés à la santé sont organisés pour sensibiliser les employés sur ce sujet.

LALUX offre la possibilité à ses employés de se faire vacciner contre la grippe et le tétanos au siège de Leudelange pendant leur temps de travail.

Pendant la crise sanitaire, LALUX a mis en place des mesures précises pour lutter contre le COVID-19 et protéger ses employés, ses agents et ses clients:

- **application du télétravail**: mise à disposition du matériel informatique afin de garantir la continuité d'un service de qualité
- **fermeture du siège et des agences** au public jusqu'au 11 mai 2020
- **désinfection complète** de tout le complexe Neiwisen en avril 2020: surfaces de bureaux, écrans, claviers, souris, téléphones, tiroirs, accoudoirs de siège, poignées d'armoires
- **réaménagement du restaurant d'entreprise**: limitation de l'accès à 50 personnes
- **installation d'une signalétique** indiquant le sens de circulation
- **désinfection journalière** de toutes les poignées de portes
- **distribution de gel hydroalcoolique** et de **masques**
- **réaménagement des bureaux** afin de garantir la distance entre les employés et/ou installation de plexiglas
- **adaptation de la ventilation** pour avoir 100% d'air frais (en temps normal, une partie de l'air est recyclée afin de réduire la consommation d'énergie)
- introduction du **coaching en ligne** suite à la fermeture du fitness.





FORMATION DE QUALITÉ

Même en temps de crise sanitaire mondiale, LALUX tient à parfaire les connaissances de ses agents et employés sur différents sujets et aspects de l'assurance. Afin de garantir la continuité des formations, tout en respectant les mesures prises pour lutter contre le COVID-19, l'intégralité des cursus a été organisée sous forme de visioconférences. En outre, de nombreuses vidéos ont été enregistrées et mises à disposition des agents pour approfondir leur perfectionnement professionnel.

La plateforme de formation en ligne CAMPUS facilite tant l'accès aux différents elearning, visioconférences et vidéos, ainsi que leur organisation.

Grâce à toutes ces sessions, les agents sont aptes à utiliser tous les outils que LALUX met à leur disposition pour continuer à répondre au mieux aux exigences de ses assurés et contribuer à faire de LALUX l'assurance la mieux notée en termes de satisfaction clients au Luxembourg depuis plusieurs années consécutives.



100 % digital



3 200 heures de formations suivies par les employés



85 heures proposées par agent



21 visioconférences

Chaque agent a des besoins spécifiques en formation. Les combler de manière personnalisée lui permet d'offrir un conseil professionnel à ses clients. Il est donc primordial de varier les aspects abordés. Les sujets repris sont entre autres spécifiques aux produits d'assurances, aux outils digitaux et informatiques. Des tests pour lutter contre le blanchiment d'argent ou encore sensibiliser à la cybersécurité sont également organisés régulièrement.

PARTENARIATS

En tant qu'acteur engagé dans la vie sociétale locale, divers sponsorings et partenariats font partie intégrante de la stratégie mécénale du Groupe. Malgré cette année difficile, rythmée par les annulations successives des événements culturels, sportifs et sociaux, LALUX a tout de même tenu à maintenir son engagement envers les nombreux acteurs qu'elle soutient dans divers domaines. Malgré tout, certains événements ont tout de même pu être organisés sous forme digitale.



Mécénat artistique

Grâce à son partenariat avec L'Ecole de musique de l'UGDA, LALUX encourage les jeunes talents à poursuivre leur passion.

À travers la collaboration avec den Atelier, LALUX investit dans la musique et dans le divertissement pour un public de tout âge.

Mécénat sportif

Plusieurs Fédérations Luxembourgeoises peuvent compter sur le soutien de LALUX depuis de nombreuses années, notamment la Fédération Luxembourgeoise de Football et la Fédération Luxembourgeoise de Basketball.

Les concours hippiques nationaux qui ont pu être organisés avec un public très restreint ou à huis clos ont également été soutenus par LALUX.

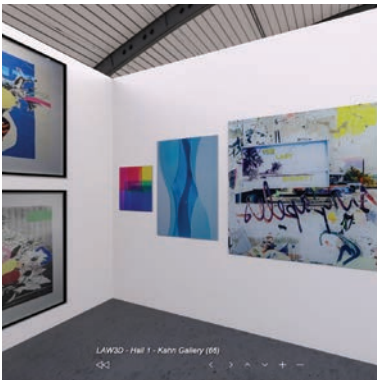
Mécénat culturel

LALUX donne à la culture une grande importance, c'est la raison pour laquelle elle investit dans de nombreux projets artistiques.

Parmi les projets dont le Groupe est très fier, celui de la rénovation de la Villa Baldauff est certainement l'un des plus importants. Grâce à cet investissement de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE, la bâtisse qui fait partie du patrimoine luxembourgeois est en cours de transformation afin de devenir un élégant hôtel, tout en conservant son cachet d'origine.

L'art occupe une place de choix dans les engagements de LALUX. Pour cette édition pas comme les autres, LALUX a soutenu la Luxembourg Art Week qui a migré vers le web pour proposer une visite virtuelle en 3D.

Tout au long de l'année, LALUX participe à différentes foires organisées au Luxembourg. Cette année, la plupart ont dû s'orienter vers une édition



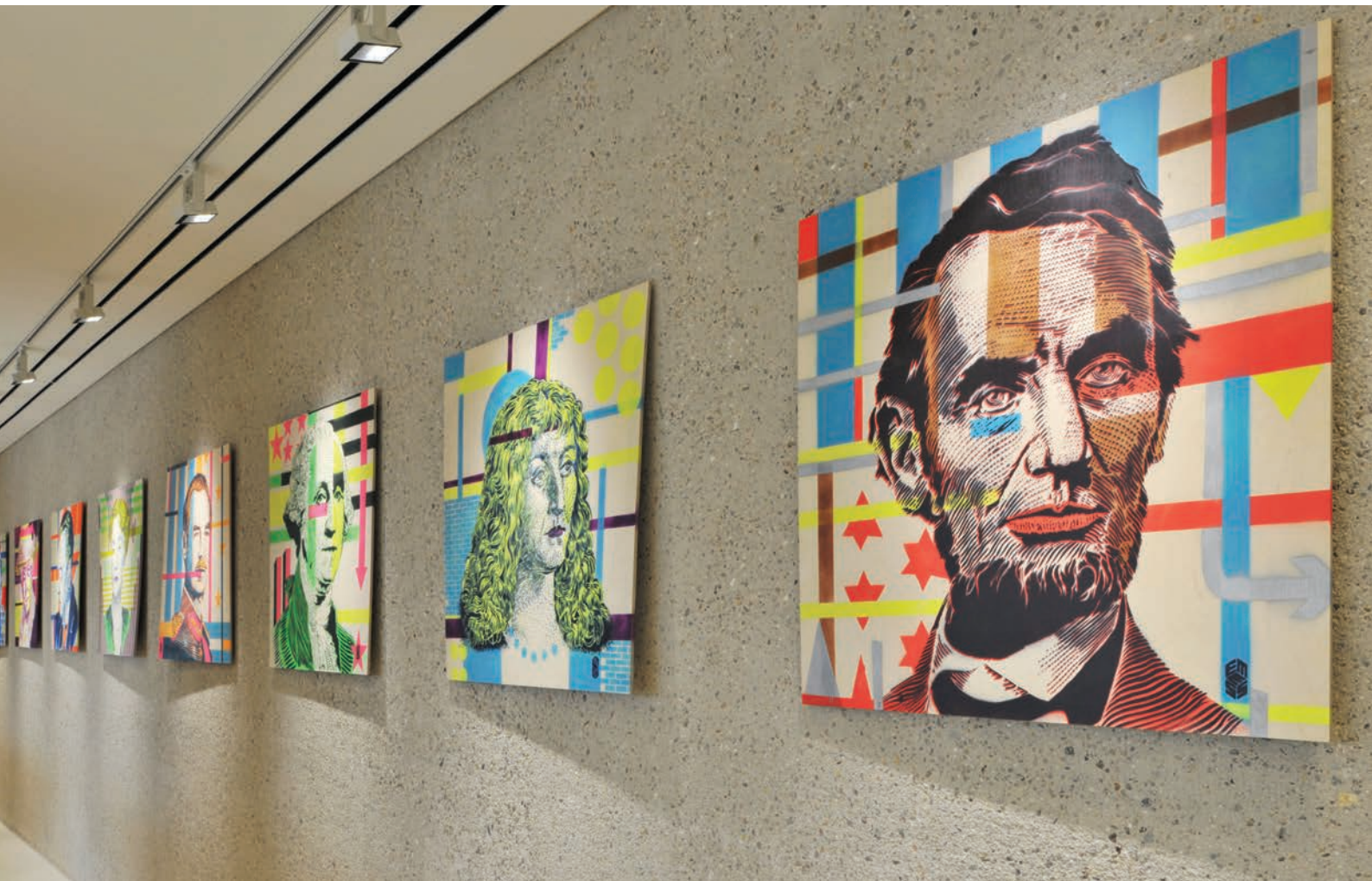
digitale. À part la Semaine Nationale du Logement qui a pu se dérouler en présence des visiteurs, tout en respectant les mesures de sécurité, la Foire Agricole à Ettelbruck et la Foire de l'Étudiant ont pour la première fois ouvert leurs portes virtuelles pour accueillir les visiteurs sur leurs plateformes en ligne.

Soutien des associations porteuses de projets à impact social

Depuis plus de 15 ans, LALUX est partenaire de SOS Villages d'enfants Monde. En 2020, LALUX a spécifiquement soutenu la nouvelle campagne de sensibilisation qui s'est déroulée pendant tout le mois d'octobre.

Pour célébrer la traditionnelle St. Nicolas avec ses collaborateurs, LALUX a choisi, cette année, de distribuer à tous des chocolats de l'association ANAK-Aide aux Enfants d'Indonésie.

LALUX, sensible aux violences faites aux femmes, a également affiché son soutien à l'action 'Orange Week' organisée du 25 novembre au 10 décembre 2020 par le Conseil National des Femmes du Luxembourg, le Zonta International et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.



INNOVATIONS



DIGITALISATION

Le contexte actuel de la pandémie a accéléré la transformation digitale amorcée pour simplifier la vie tant des assurés, des agents que des équipes internes de l'entreprise. Soucieuse de garantir avant tout une qualité de service élevée, LALUX entend profiter des avancées technologiques pour répondre de manière performante à l'évolution des besoins de ses clients tout en maintenant le contact avec leur agent.

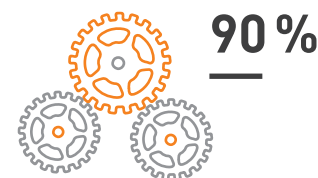
Différents outils digitaux ont été conçus pour maintenir la performance des équipes, même à distance, et ceci tout en améliorant l'expérience client.

Des processus automatisés

Au sein du département Indemnisation, deux nouveaux systèmes informatiques ont été introduits. Ceux-ci digitalisent la gestion des documents entrants et automatisent leur attribution au sinistre concerné dans 90% des cas. Au près de DKV Luxembourg, une solution permettant le traitement automatisé des demandes de prestations a été mise en place. Grâce à celle-ci, 13% de toutes les demandes de remboursement sont désormais traitées sans intervention humaine.

Ces automatisations simplifient le travail au quotidien, permettent d'alléger les processus et surtout d'accélérer les traitements au profit des assurés. Les employés peuvent alors se focaliser sur le développement de leurs compétences métier permettant d'offrir un service de qualité aux clients du Groupe.

Au niveau éditique, l'injection directe des documents en GED (gestion électronique des documents), grâce à la centralisation de leur impression, permet de préparer la digitalisation de leur échange avec les clients qui le souhaitent. L'introduction progressive de la signature électronique complète encore cette dématérialisation qui rend les assurés libres de choisir leur canal de communication préféré.



**des documents entrants sont
attribués automatiquement
au sinistre concerné**

Des formations 100 % digitales

Dans le cadre de la crise sanitaire, toutes les formations en présentiel ont été remplacées par des cours 100 % en ligne. Parallèlement, l'offre a été élargie, donnant la possibilité à tous les employés et agents de continuer à approfondir leurs connaissances et compétences liées aux produits d'assurances, à la lutte contre le blanchiment d'argent, à la cybersécurité et à de nombreux autres sujets.

Un nouveau site Internet

Au cours du mois d'octobre, LALUX a dévoilé son tout nouveau site Internet. L'adaptation du design, optimisé à 100 % pour appareils mobiles, la simplification de l'entièreté du contenu, l'intégration de nombreuses nouvelles fonctionnalités et la mise en place d'un socle technique adapté aux exigences actuelles sont autant de défis relevés par ce projet d'envergure. Par ailleurs, le site héberge un premier simulateur de gain fiscal pension qui permet d'estimer, en quelques clics, les déductions fiscales possibles grâce au produit easyLIFE Pension.



Une nouvelle plateforme digitale

La nouvelle plateforme digitale easyPENSION PRO est dédiée à l'assurance Vie Groupe et vouée à devenir le canal de communication de référence avec les clients employeurs et leurs affiliés. À ce jour, elle offre avant tout la visualisation des certificats annuels des affiliés. Dans un futur proche, cet espace digital sécurisé permettra également une vue complète de toutes les prestations assurées, l'accès aux détails des contrats ainsi qu'une fonctionnalité d'arbitrage de fonds pour les contrats concernés.



L'application mobile

La mise en œuvre de la nouvelle application mobile easyAPP vise à faciliter la vie des clients grâce à l'accès à de nombreux services du Groupe LALUX, tout en préservant le contact privilégié qu'ils entretiennent avec leur agent.

easyAPP permet à l'utilisateur une gestion simple de toutes ses assurances. Il est possible de déclarer un sinistre, de modifier ses données personnelles, de demander ses remboursements santé ou encore de télécharger différents documents directement dans l'application. Disponible 24 h/24, le client profite en outre d'une assistance rapide en cas d'urgence et accède en direct aux informations sur la vie de ses contrats d'assurances. Avec easyAPP, la mise en relation avec son agent n'a jamais été aussi facile: toutes ses données sont à portée de main.



PRODUITS

Les dernières années ont provoqué une modification profonde dans les habitudes des consommateurs. Ils attendent plus que jamais des entreprises la facilité, une expérience personnalisée et des produits et services de qualité, répondant à leurs besoins. En tant que leader en termes de satisfaction client, LALUX poursuit l'ambition non seulement de s'adapter rapidement à ces nouvelles exigences, mais encore d'anticiper l'évolution du marché.

Ainsi, LALUX fait évoluer en permanence sa gamme de produits.



4

questions pour une solution Vie personnalisée

easyLIFE

Un nouvel outil d'aide à la vente renouvelle l'approche de commercialisation des produits VIE, facilitant le conseil aux clients: à travers 4 simples questions relatives à ses attentes (épargne, retraite, investissement, prévoyance), easyLIFE propose une offre sur mesure composée de 1 à 6 produits VIE différents. À partir de cette offre, une proposition préremplie est générée que le client n'a plus qu'à signer électroniquement.

easyLIFE Pension

La formule sécurité du nouveau produit easyLIFE Pension est une solution d'épargne retraite à capital garanti qui offre aux clients la certitude de récupérer au minimum l'ensemble de leurs primes investies au terme du contrat.

EASY HEALTH

Depuis 2020, le produit phare de DKV Luxembourg, EASY HEALTH, est accessible pour les frontaliers. Désormais, ils ont aussi accès à ses principaux atouts: le remboursement élevé pour les prothèses dentaires, l'orthodontie et la médecine alternative (p.ex. ostéopathie), ou encore la prise en charge jusqu'à 3 000 € pour les opérations de chirurgie réfractive.



Protection Juridique

La Protection Juridique Intégrale est désormais intégrée dans le contrat easyPROTECT. Ce concept d'assurances regroupées en un seul contrat est unique sur le marché luxembourgeois et permet au client de profiter de nombreux avantages. En rassemblant toutes les assurances privées (Auto, Habitation, Responsabilité Civile Familiale, Protection Juridique, Accident et Voyages), le client jouit d'une vision claire de toutes ses garanties et d'un suivi simplifié avec un seul contrat, une seule prime et une seule date d'échéance. À ceci s'ajoutent des rabais substantiels en fonction du nombre de couvertures regroupées.





COMPTES ANNUELS
CONSOLIDÉS





LALUX GROUP
Société Anonyme

Comptes annuels consolidés pour l'exercice
se clôturant le 31 décembre 2020

Siège social:
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

R.C.S. Luxembourg: B 212059

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président

Pit Hentgen

Administrateur-délégué de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.



Vice-Présidente

Françoise Thoma

Directeur Général de SPUERKEESS



Administrateurs

Michel Birel *

Directeur Général adjoint honoraire de SPUERKEESS

Carine Feipel *

Avocat

Jean-Claude Finck *

Directeur Général honoraire de SPUERKEESS

Carina Gonçalves

Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.

Jean Habay

Actuaire-conseil

François Pauly

Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

Victor Rod *

Directeur honoraire du COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Guy Rosseljong

Directeur Général adjoint de SPUERKEESS

Laurent Schummer

Avocat

Romain Wehles

Directeur de SPUERKEESS

* Administrateur jusqu'au 30 avril 2020



COMITÉ D'AUDIT

Président

François Pauly

Membres

Jean-Claude Finck *

Carina Gonçalves

Pit Hentgen

Guy Rosseljong **

Françoise Thoma



COMITÉ RISK ET COMPLIANCE

Président

François Pauly

Membres

Jean-Claude Finck *

Carina Gonçalves

Pit Hentgen

Guy Rosseljong **

Françoise Thoma



COMITÉ DE NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Président

Jean-Claude Finck *

Françoise Thoma **

Membres

Pit Hentgen

François Pauly

* Président/Membre jusqu'au 30 avril 2020

** Président/Membre à partir du 20 juillet 2020

RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION

Les comptes de 2020 sont présentés avec les chiffres correspondants de l'année passée donnant une vue d'ensemble de l'évolution des sociétés du Groupe.

Rappelons que l'objectif des comptes consolidés est de réunir les bilans et les comptes de profits et pertes des entreprises consolidées en un seul bilan et en un seul compte de profits et pertes, comme s'il s'agissait des comptes d'une seule entreprise.

Nous avons consolidé par la méthode de l'intégration globale les sociétés dont LALUX GROUP S.A. détient directement ou indirectement au moins 50 % du capital. LALUX GROUP S.A. constituée le 23 décembre 2016 via l'apport des participations dans nos deux filiales d'assurances par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., et détenue à 60 % par cette dernière, les autres 40 % sont détenues par la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT.

S'y rajoutent LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. détenues à 100 % par LALUX GROUP S.A.

Nous avons également consolidé par cette méthode LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance, IMMO-LALUX Am Bann S.A. et IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à.r.l. détenues par nos deux filiales d'assurances à 100 %. APROBAT lalux assurances S.A. et DKV Luxembourg S.A. sont détenues à hauteur de 51 % resp. 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Le périmètre d'intégration globale inclut aussi la société IMMO-LALUX Lighthouse S.A., constituée le 19 juillet 2017 et contrôlée à 85,61 % qui a acquis 100 % de IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. le 04 août 2017. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. constituée le 14 décembre 2018 et détenue à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. constituée le 28 août 2019 et détenue à 60 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, les autres 40 % sont détenues par LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. a acquis et contrôle à 100 % la société IMMO-LALUX Boulevard Royal Building (anc. YAGO Immobilière S.A.) en date du 19 décembre 2019.



Le Groupe a prévu la poursuite des activités métier dans la continuité de l'exercice précédent selon les plans d'activités spécifiques aux sociétés qui le constituent. Dans un contexte de taux d'intérêt notoirement bas, le Groupe a renforcé ces investissements dans le domaine immobilier à travers des structures dédiées. En 2020 les sociétés du Groupe n'ont pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement, n'ont procédé à aucun rachat d'actions propres et n'ont pas fait usage de produits dérivés. Le Groupe n'a pas de succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Les bénéfices cumulés de nos filiales d'assurances ont atteint EUR 46.065.324,97 contre EUR 29.594.377,18 pour l'exercice précédent. Le total des primes émises par elles s'élève à EUR 631.112.875,77.

La rentabilité du portefeuille des engagements d'assurance est suivi par une acceptation prudente des risques. La couverture des sinistres ou événements exceptionnels est réalisée par une structure de réassurance appropriée.

Le bilan consolidé de LALUX GROUP S.A. au 31 décembre 2020 renseigne des capitaux propres, part du Groupe, de EUR 523.148.121,65.

Le bénéfice consolidé, part du Groupe, s'élève à EUR 56.000.993,76.

Les perspectives économiques restant incertaines, le résultat de l'exercice en cours est difficile à prévoir.

La crise du coronavirus a un impact important sur la croissance économique et a déclenché en mars 2020 une forte correction des marchés financiers.

Le Groupe monitorise les risques liés à cette pandémie et son impact sur l'économie mondiale, notamment le risque de liquidité, le risque de dépréciation durable d'actifs financiers, de non recouvrabilité de créances, d'impacts sur ses plans d'activité et sur son modèle opérationnel et les risques informatiques liés. Les analyses réalisées à la date d'arrêté des comptes et les premiers résultats montrent une bonne résistance du Groupe aux effets de cette crise, tant au niveau de sa capacité à déployer rapidement son plan de continuité d'activité que sur les aspects de solvabilité et de liquidité. La Direction et le Conseil d'Administration continueront de surveiller les effets futurs de cette crise qui restent incertains.

Luxembourg, le 23 mars 2021
Le Conseil d'Administration

LE RAPPORT D'AUDIT



Aux actionnaires de
LALUX GROUP S.A.

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de LALUX GROUP S.A. (la «Société») et de ses filiales (le «Groupe») au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité:

Les comptes annuels consolidés du Groupe comprennent:

- le bilan consolidé au 31 décembre 2020;
- le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date; et
- l'annexe aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés» du présent rapport.

PricewaterhouseCoopers
Société coopérative

2, rue Gerhard Mercator
Boîte postale 1443
L-1014 Luxembourg

T: +352 494848-1
F: +352 494848-2900
www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé
Expert-comptable (autorisation gouvernementale n° 10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 — TVA LU25482518

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel incluant le rapport de gestion consolidé mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les comptes annuels consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Luxembourg, le 7 avril 2021

Représentée par

Electronically signed by:
Sylvia Pucar



Sylvia Pucar

BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE DU 01.01.2020 AU 31.12.2020 (EN EUR)

LALUX GROUP S.A.

ACTIF	Notes	2020	2019
Actif incorporels	2A, 3A	23.539.838,36	22.370.641,12
Placements		2.452.771.894,39	2.203.589.711,83
Terrains et constructions	2B, 3B	269.323.063,51	275.462.085,71
Autres placements financiers	2D, 3C	2.183.448.830,88	1.928.127.626,12
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement		350.441.158,91	317.014.251,08
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		1.622.931.827,63	1.450.699.399,99
Autres prêts		72.540,00	133.190,00
Dépôts auprès des établissements de crédit		210.003.304,34	160.280.785,05
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-Vie dont le risque est supporté par eux	2E	156.704.395,76	73.818.939,56
Subrogations et sauvetages	2F	5.241.483,13	6.116.064,99
Part des réassureurs dans les provisions techniques		72.813.220,96	75.347.199,25
Provision pour primes non acquises		25.149.573,43	25.480.373,50
Provision d'assurance-Vie		318.016,32	346.990,35
Provision pour sinistre		47.345.631,21	49.519.835,40
Créances	2G, 3D	106.190.923,34	59.339.384,43
Créances nées d'opérations d'assurance direct sur:		37.879.948,51	26.141.879,86
les preneurs d'assurance		16.628.239,90	4.125.314,48
les intermédiaires d'assurance		21.251.708,61	22.016.565,38
Créances nées d'opérations de réassurances		1.229.463,44	442.868,74
Autres créances		67.081.511,39	32.754.635,83
Autres éléments d'actif		192.005.382,59	119.144.752,12
Actifs corporels et stocks	2B	16.654.839,24	20.761.318,20
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		175.350.543,35	98.383.433,92
Comptes de régularisation		10.732.313,16	10.558.806,98
Intérêts et loyers acquis non échus		10.638.626,44	10.460.226,73
Autres comptes de régularisation		93.686,72	98.580,25
TOTAL DE L'ACTIF		3.019.999.451,69	2.570.285.500,29

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

LALUX GROUP S.A.

PASSIF	Notes	2020	2019
Capitaux propres		523.148.121,65	477.845.690,88
Capital souscrit	3E	175.000.000,00	175.000.000,00
Primes d'émission		173.179.506,60	173.179.506,60
Réserves		77.434.857,73	126.514.554,17
Réserve légale	3F	17.500.000,00	17.500.000,00
Autres réserves		832.984,18	0,00
Réserve de consolidation	1	59.101.873,55	109.014.554,17
Acomptes sur dividendes		- 23.125.000,00	- 33.376.000,00
Résultats reportés		0,00	17.029.457,57
Résultat de l'exercice		56.000.993,76	19.498.172,54
Postes spéciaux avec quote-part de réserves	3G	64.657.763,56	0,00
Intérêts minoritaires	1	10.266.717,03	9.965.032,66
Capital et réserves		10.005.924,14	9.723.495,86
Résultat de l'exercice		260.792,89	241.536,80
Provisions techniques	2H	2.102.367.129,70	1.785.240.588,53
Provision pour primes non acquises		63.457.444,68	63.136.247,25
Provision d'assurance-Vie		1.659.240.491,12	1.338.471.433,47
Provision pour sinistres		377.021.231,11	382.595.686,81
Autres provisions techniques		2.327.962,79	797.221,00
Provision pour remboursement de primes		320.000,00	240.000,00
Provision techniques relatives à l'assurance-Vie dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	2I	156.704.395,76	73.818.939,56
Provisions pour autres risques et charges	2J	32.121.337,52	20.314.446,46
Provisions pour pensions et obligations similaires		4.173.064,58	4.357.528,37
Provisions pour impôts		29.313.371,53	15.960.751,16
Provisions pour impôts différés		- 3.143.735,34	- 1.494.392,95
Autres provisions		1.778.636,75	1.490.559,88
Dépôts reçus des réassureurs		49.469.727,33	52.379.861,78
Dettes		142.971.253,75	147.946.040,49
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		32.979.215,01	31.371.475,17
Dettes nées d'opérations de réassurance		2.083.597,39	2.263.498,83
Dettes envers les établissements de crédit	3H	85.577.709,34	93.604.640,34
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		22.330.732,01	20.706.426,15
Comptes de régularisation		2.950.768,95	2.774.899,93
TOTAL DU PASSIF		3.019.999.451,69	2.570.285.500,29

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

EXERCICE DU 01.01.2020 AU 31.12.2020 (EN EUR)

LALUX GROUP S.A.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2020	2019
COMPTE TECHNIQUE			
Primes acquises, nettes de réassurance		498.589.495,47	464.301.830,47
Produits des placements		44.393.105,23	32.847.071,33
Plus-values non réalisées sur placements		12.334.627,18	8.230.638,80
Produits des placements alloués transférés au compte non technique de l'assurance Non-Vie		4.647.410,02	9.735.666,03
Autres produits techniques, nets de réassurance		10.372.122,47	11.557.923,75
Charge des sinistres, nette de réassurance		34.030.007,19	-297.427.473,59
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance		-402.175.780,30	-113.033.597,36
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance		-8.868.013,32	-7.187.447,93
Frais d'exploitation nets		-66.679.246,42	-70.874.983,26
Charges de placements		-29.973.770,85	-11.188.506,77
Moins-values non réalisées sur placements		-1.390.375,34	-3.116,25
Autres charges techniques, nettes de réassurance		-1.962.402,76	-370.196,71
Produits des placements alloués transférés au compte non technique de l'assurance Vie		-7.487.324,61	-7.202.631,77
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE	4A, 4B	85.829.853,96	19.385.176,74
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	4A	80.887.686,81	26.254.243,54
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	4B	4.942.167,15	-6.869.066,80

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

LALUX GROUP S.A.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2020	2019
COMPTE NON TECHNIQUE			
Résultat du compte technique	4A, 4B	85.829.853,96	19.385.176,74
Produits des placements		36.746.239,45	29.070.001,97
Produits des autres placements:		23.529.760,20	23.371.960,82
Produits provenant des terrains et constructions		12.343.834,93	11.525.593,50
Produits provenant d'autres placements		11.185.925,27	11.846.367,32
Profits provenant de la réalisation de placements		13.216.479,25	5.698.041,15
Charges des placements		- 10.818.641,04	- 8.948.455,92
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		- 5.531.511,58	- 7.752.208,25
Corrections de valeurs sur placements		- 4.166.318,30	- 1.142.196,26
Pertes/réalisation de placements		- 1.120.811,16	- 54.051,41
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance Non-Vie		- 4.647.410,02	5.099.442,08
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance Vie		7.487.324,61	- 7.632.476,34
Autres produits		3.709.455,54	3.089.492,63
Autres charges y compris les corrections de valeur		- 35.111.356,40	- 26.068.819,21
Dotations aux postes spéciaux à quote-part de réserve	3G	- 14.349.275,84	- 5.716.936,75
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec quote-part de réserves	3G	5.502.599,49	17.748.739,62
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		- 17.592.243,10	- 7.582.902,70
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		56.756.546,65	18.443.262,12
Résultat exceptionnel		0,00	2.001.111,30
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		- 494.760,00	- 704.664,08
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		56.261.786,65	19.739.709,34
PART DU GROUPE		56.000.993,76	19.498.172,54
PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES	1	260.792,89	241.536,80

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 01.01.2020 AU 31.12.2020 (EN EUR)



NOTE 1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1A – MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

LALUX GROUP S.A. a été constituée le 23 décembre 2016 via l'apport en nature des participations de nos deux filiales d'assurances par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., à 60 %, les autres 40 % ont été apportés par la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT. Nous avons consolidé par la méthode de l'intégration globale les sociétés dont LALUX GROUP S.A. détient directement ou indirectement au moins 50 % du capital.

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. détenues à 100 % par LALUX GROUP S.A. Nous avons également consolidé par cette méthode LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance, IMMO-LALUX Am Bann S.A. et IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à r.l. détenues par nos deux filiales d'assurances à 100 %. APROBAT lalux assurances S.A. et DKV Luxembourg S.A. sont détenues à hauteur de 51 % resp. 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Le périmètre d'intégration globale inclus aussi la société IMMO-LALUX Lighthouse S.A., constituée le 19 juillet 2017 et contrôlée à 85,61 % qui a acquis 100 % de IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. le 04 août 2017. La sociétés IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. constituée le 14 décembre 2018 et détenue à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. constituée le 28 août 2019 et détenue à 60 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, les autres 40 % sont détenues par LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. a acquis et contrôle à 100 % la société IMMO-LALUX Boulevard Royal Building (anc. YAGO Immobilière S.A.) en date du 19 décembre 2019.

Le Groupe réalise trois types d'activités : centraliser les activités de LALUX GROUP, coordonner les activités des filiales de LALUX GROUP, et garantir un meilleur pilotage de LALUX GROUP.

Le Groupe a son siège social au 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique (sauf pour l'utilisation de la méthode d'évaluation à la juste valeur pour les instruments financiers et/ou certaines catégories d'actifs).

Les politiques comptables et principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe.

Le Groupe fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, une attention particulière a été apportée par le Conseil d'Administration sur les impacts éventuels liés à la crise sanitaire sur certains éléments significatifs de ses comptes annuels. En effet, des éléments prospectifs ou estimatifs peuvent entrer dans le calcul de certains postes des comptes annuels et être impactés par la crise sanitaire et ses événements connexes comme une forte volatilité des marchés financiers, mais aussi une plus grande difficulté pour appréhender certains paramètres pertinents pour le calcul des engagements techniques. Une attention plus forte a été apportée sur les aspects de la valorisation et de la recouvrabilité des investissements et créances, mais également l'estimation des provisions techniques. Sur base de son suivi et des contrôles et analyses mis en place, le Conseil d'Administration n'a pas identifié d'impacts majeurs sur les comptes annuels et nécessitant une mention complémentaire dans les comptes annuels

Les soldes réciproques ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre les sociétés consolidées ont été éliminés.

Les variations au cours de l'exercice des postes de réserves des sociétés consolidées sont imputées à la rubrique «Autres réserves».

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans le résultat consolidé est montrée séparément.

1B – PRÉSENTATION DES DONNÉES FINANCIÈRES COMPARATIVES

Les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 relatifs au bilan consolidé et le compte de profits et pertes consolidé ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

NOTE 2

PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis selon les méthodes d'évaluation appliquées aux comptes de la LALUX GROUP S.A., mais par référence aux schémas de bilan et de compte de profits et pertes tels que prévus par la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances. Les comptes de la société-mère ont donc été reclassés en conséquence. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

2A – ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique ou au coût de revient. Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur base des taux suivants:

Élément	Méthode	Taux
Logiciels informatiques	linéaire	33,33 %
Fonds de commerce et Goodwill	linéaire	20,00 %

2B – ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué des amortissements calculés sur base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont:

Élément	Méthode	Taux
Constructions	linéaire	1,50 - 10,00 %
Matériel	linéaire	20,00 - 25,00 %
Mobilier	linéaire	10,00 %
Terrains		non amortissable

2C – CONVERSION DES POSTES EN DEVISE

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seules les pertes de change non réalisées résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation.

2D – AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée. Si l'évaluation est supérieure au prix d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Dans le cas des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, un écart positif entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est directement pris en charge au compte de profits et pertes, tandis qu'un écart négatif n'est pas enregistré en revenu avant l'échéance.

Les corrections de valeurs sont maintenues même si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2E – PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX

Conformément aux dispositions de la loi, ces placements sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est imputée au compte technique de l'assurance-vie.

2F – SUBROGATIONS ET SAUVETAGES

Sous ce poste sont inscrites les sommes récupérables, estimées avec prudence, provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (subrogation) ou de l'obtention de la propriété légale des biens assurés (sauvetage).

2G – CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale et de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2H – PROVISIONS TECHNIQUES

La provision pour primes non acquises est calculée au prorata temporis.

La provision mathématique est établie contrat par contrat en conformité avec les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires.

La provision pour sinistres à régler est établie dossier par dossier sur base de tous les éléments connus en fin d'exercice, et englobe la provision pour sinistres tardifs et pour frais de gestion futurs.

La provision pour égalisation au 31 décembre 2020 a été établie conformément aux exigences du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007.

2I – PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE-VIE LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance-vie dont la valeur est déterminée en fonction de placements pour lesquels le preneur supporte le risque.

2J – PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.



NOTE 3

NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

3A – ACTIFS INCORPORELS

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit:

€	Valeur comptable au 01.01.2020	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2020
Logiciels et licences	11.489.243,73	2.981.918,72	10.214,10	3.081.808,67	11.379.139,68
Goodwill	10.881.397,39	8.400.000,00	0,00	7.120.698,71	12.160.698,68
Total	22.370.641,12	11.381.918,72	10.214,10	10.202.507,38	23.539.838,36

3B – TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit:

€	Valeur comptable au 01.01.2020	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2020
Terrains et constructions	275.462.085,71	21.122,39	0,00	6.160.144,59	269.323.063,51
Total	275.462.085,71	21.122,39	0,00	6.160.144,59	269.323.063,51

Les terrains ne sont pas amortis.

3C – AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS

Sous la rubrique «Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement» nous détenons des parts de fonds et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

Des corrections de valeur pour la seule application de la législation fiscale sont constituées pour un montant de EUR 9,45 millions.

En fin d'exercice, les éléments figurant sous cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 2.350.958.124,48 qui se décompose comme suit :

€	2020
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	409.477.046,65
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1.731.405.233,49
Autres prêts	72.540,00
Dépôts auprès des établissements de crédit	210.003.304,34

3D – CRÉANCES

À noter qu'il n'y a pas de créances d'une durée supérieure à 1 an.

3E – CAPITAL SOUSCRIT

Le capital social s'élève à EUR 175.000.000,00 représenté par 17.500 actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 10.000,00 entièrement libérées.

Au niveau de l'exercice 2020 aucune entrée et sortie de capital ont été réalisées.

3F – RÉSERVE LÉGALE

Le bénéfice annuel doit faire l'objet d'un prélèvement de 5 % à affecter à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve atteint 10 % du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de dissolution de la Société.

3G – POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES

Le montant renseigné sous ce poste comprend des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains actifs, et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en remploi du prix de cession.

3H – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes d'une durée supérieure à 5 ans au 31 décembre 2020 se présentent comme suit:

€	2020	2019
Établissements de crédit	42.563.559,43	51.565.778,52



NOTE 4

NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

4A – DÉTAIL DU RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE NON-VIE

€	2020	2019
Primes acquises, nettes de réassurance	313.410.693,31	301.529.664,56
Produits des placements alloués transférés du compte non technique	4.647.410,02	9.735.666,03
Autres produits techniques, nets de réassurance	8.548.361,77	9.835.052,72
Charges des sinistres, nette de réassurance	- 166.946.951,63	- 220.745.060,01
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	- 5.529.420,03	- 4.528.861,65
Participations aux bénéfiques et ristournes, nettes de réassurance	- 80.000,00	- 111.931,39
Frais d'exploitation nets	- 72.888.402,95	- 69.101.489,95
Autres charges techniques, nettes de réassurance	- 274.003,68	- 358.796,77
Résultat du compte technique	80.887.686,81	26.254.243,54

4B – DÉTAIL DU RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE-VIE

€	2020	2019
Primes acquises, nettes de réassurance	185.178.802,16	162.772.165,91
Produits des placements	44.393.105,23	32.847.071,33
Plus-values non réalisées sur placements	12.334.627,18	8.230.638,80
Autres produits techniques, nets de réassurance	1.823.760,70	1.722.871,03
Charges des sinistres, nette de réassurance*	200.976.958,82	- 76.682.413,58
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	- 396.646.360,27	- 108.504.735,71
Participations aux bénéfiques et ristournes, nettes de réassurance	- 8.788.013,32	- 7.075.516,54
Frais d'exploitation nets	6.209.156,53	- 1.773.493,31
Charges des placements	- 29.973.770,85	- 11.188.506,77
Moins-values non réalisées sur placements	- 1.390.375,34	- 3.116,25
Autres charges techniques, nettes de réassurance	- 1.688.399,08	- 11.399,94
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	- 7.487.324,61	- 7.202.631,77
Résultat du compte technique	4.942.167,15	- 6.869.066,80



* L'intégration du portefeuille repris lors du transfert d'activité Employee Benefits de Cardif Lux Vie vers Lalux Vie s'est fait conformément à l'article 50 de la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels via un rachat négatif de EUR -281.562.717,53, ce qui explique le montant positif des sinistres bruts au 31 décembre 2020.

4C – HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Les honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année se clôturant au 31 décembre 2020 se décomposent comme suit :

€	2020	2019
Honoraires relatifs au contrôle légal des comptes annuels	379.199,00	379.300,00
Honoraires relatifs aux autres services d'assurance	8.200,00	8.000,00
Honoraires relatifs à des services fiscaux	0,00	0,00
Autres honoraires relatifs à des services autorisés	29.200,00	66.500,00

4D – TRANSACTIONS AVEC PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

4E – EFFECTIFS

Le calcul des effectifs a été adapté par rapport à celui de l'année 2019 pour être conforme à l'article 83 de la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois et qui préconise que doit être renseigné le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice.

À la fin de l'exercice 2020, le Groupe LALUX a occupé en moyenne 429,28 personnes.

L'effectif se répartit de la façon suivante:

Dirigeants	41,60
Salariés	387,68

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit (en EUR):

Rémunérations	33,12 millions
Charges sociales	6,18 millions
dont pensions	1,89 millions

4F – RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSION, DE RETRAITE À L'ÉGARD DES ANCIENS MEMBRES DE CES ORGANES

Conseil d'Administration	EUR 1.140.750,00	12 personnes
--------------------------	------------------	--------------

À noter qu'il n'y a eu ni avances, ni crédits accordés aux membres desdits organes.



NOTE 5

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En relation avec les contrats d'acquisitions d'actions dans des sociétés d'investissement, le Groupe est engagé irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à la demande de celles-ci mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2020, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous «Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement». À la même date, le Groupe s'est engagé pour un montant maximum de EUR 202,78 millions en relation avec ces contrats d'acquisitions.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a des engagements de EUR 1,72 millions portant sur différents contrats de leasing et EUR 20,54 millions concernant le bail locatif.

Des engagements non encore échus pour EUR 20 millions portent sur une hypothèque relative au complexe immobilier situé dans la zone administrative «Am Bann» à Leudelange.

Crédits photographiques:

Eric Chenal - Ferdinand Graf von Luckner - Simon Verjus - Christof Weber

LALUX GROUP S.A.

9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-1
Fax: +352 4761-6555
groupeLL@lalux.lu

R.C.S. Luxembourg: B 212059

